



## **Face à l'épidémie, la mobilisation de tous les personnels de la Fonction publique doit être reconnue, rien ne doit les mettre en danger**

De nouvelles mesures vont être annoncées ce soir par le Président de la République.

Le secrétaire d'État à la Fonction publique a réuni les organisations ce lundi matin pour décliner, dans la Fonction publique, le renforcement des mesures pour freiner la propagation de l'épidémie de coronavirus, vous trouverez le compte rendu de cette réunion [sur le site de la FSU](#). La FSU est intervenue pour rappeler l'importance du service public, la nécessité de concilier continuité du service public, protection des agents et respect de leurs droits. La non-application du jour de carence et la prorogation de tous les contrats arrivant à terme doivent être la règle. À cette heure, les réponses du secrétaire d'État ne sont pas satisfaisantes. La FSU exige que les personnels contractuel-les et vacataires puissent voir leur contrat prolongé, et qu'aucun personnel précaire ne reste sans traitement.

Dans cette période difficile, les agent-es de la Fonction publique sont particulièrement mobilisé-es, leur engagement et leur disponibilité dans l'effort collectif sont importants et ce malgré les difficultés matérielles qu'ils et elles rencontrent pour faire correctement leur travail.

En outre, les activités nécessitant la présence physique des agent-es dans les services doivent être réduites au strict nécessaire et impérativement assorties du matériel, avec les protections adéquates. La FSU demande à toutes les directions des services et des agences de l'État, ainsi qu'aux directions des collectivités territoriales, d'organiser les continuités de service nécessaires en faisant prévaloir le principe de précaution face à l'épidémie pour les agent-es comme pour le plus grand nombre. La FSU demande que soient effectivement appliquées aux agent-es les recommandations en matière de limitation des déplacements et de contacts, de limitation drastique des réunions, de recours généralisé au télétravail et, quand leur présence est requise, que toutes les protections soient mises en œuvre. Conscient-es de leur responsabilité, les personnels mettent tout en œuvre pour assurer la continuité du service public avec les outils dont ils et elles disposent. Les personnels volontaires répondent en particulier à la nécessité d'accueillir les enfants des personnels soignants et médico-sociaux qui ne disposeraient d'aucune solution de garde, ils doivent bénéficier des protections nécessaires (masques, etc), il est en revanche irresponsable d'exiger encore la présence des personnels dans les services hors situations nécessitant absolument une présence physique.

La FSU demande que les CHSCT soient réunis à distance à tous les niveaux pour prendre en compte toutes les situations et pour une gestion rapide et collective des urgences.

Les Lilas, le 16 mars 2020

